



REFONDONS L'ÉCOLE  
EN HAUTE-GARONNE !



Toulouse, le 31 Mai 2016

## Motion – CDEN du 31 mai 2016 AVS

Le bilan de l'année scolaire 2015-2016 est catastrophique pour ce qui est de la prise en charge dans les établissements scolaires de Haute-Garonne des élèves en situation de handicap.

2 points attirent particulièrement notre attention de parents :

- 1 400 élèves reconnus comme relevant d'institutions médicalisées de type IME sont en attente de places, et se trouvent de fait scolarisés dans un cursus dit ordinaire, où les enseignants ne sont pas formés à leur prise en charge : c'est non seulement complètement délétère pour les élèves en question, mais également pour l'ensemble des groupes de classes concernés...
- s'ajoute à cela une pénurie d'AVS jamais connue auparavant dans notre département.

De nombreux enfants en situation de handicap, reconnu par la MDPH et bénéficiant d'une notification d'AVS en CDAPH, n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement faute de recrutement.

La situation a été aggravée par le manque d'anticipation par la DP4E pour embaucher du personnel en relais des contrats précaires arrivant à leur fin, et pour compenser le désengagement de la ville de Toulouse et de quelques autres communes qui ont congédié en juin 2015 une centaine d'AVS. Ainsi, les recrutements annoncés pour la Toussaint, puis pour Noël n'ont pas été faits et les enfants sont encore aujourd'hui seuls en classe. Pire, des enfants accompagnés depuis l'an passé se sont retrouvés seuls lorsque les contrats précaires de leur AVS ont pris fin en cours d'année.

**La FCPE demande que les services de l'Éducation nationale mettent tout en œuvre pour respecter les engagements de la MDPH et de la CDAPH** qui fournissent un travail colossal pour prendre en compte les difficultés de chaque élève. Il est inacceptable que ce travail reste sans effet du fait d'une mauvaise gestion administrative et financière des recrutements d'AVS.

Aussi, en cette fin d'année scolaire catastrophique, **nous demandons un bilan précis de la situation : nombre d'AVS nécessaires au vu des décisions de la CDAPH, nombre de postes ouverts, nombre de postes pourvus et sur quelle durée...**

**Nous sollicitons un rendez-vous rapidement avec le Rectorat pour analyser ce bilan et obtenir des engagements pour que l'été 2016 puisse permettre de redresser la situation.**

L'annonce de la transformation de 11 200 postes par an (durant 5 ans) de contrat CUI en 6 400 contrats AESH de droit public va dans le bon sens.

Cela n'empêchera pas, néanmoins, que des milliers de personnels embauchés sous contrat CUI soient exclus de cette possibilité.

**La FCPE et les syndicats d'enseignants dénoncent toujours la précarisation des personnels AVS**, sans perspectives d'emplois statutaires, avec un temps partiel imposé et un salaire qui n'arrive même pas à dépasser les 700€ par mois.

Cette précarisation met non seulement ces personnels en difficulté, mais constitue également un obstacle à la professionnalisation de la mission, qui serait profitable/nécessaire à l'ensemble de la communauté éducative.